

PROCURATION

Nous soussignés Carine Bapita Buyangandu, Paul Kabongo Tshibangu et Joseph Keta Orwinyo, représentants légaux des victimes du groupe V02 dans l'affaire « *Le Procureur contre M. Thomas Lubanga Dyilo devant la Cour Pénale Internationale* »,

Donnons par la présente procuration à Me Luc Walley, représentant légal de victimes, membre de l'équipe V01, aux fins de représenter les intérêts des victimes du groupe V02 dans l'affaire Thomas Lubanga, à l'audience qui se déroulera le vendredi 21 août 2015 devant la Chambre d'Appel de la Cour Pénale Internationale, à La Haye, Pays-Bas.

Fait à Kinshasa, le 20 août 2015



Me Carine Bapita Buyangandu



Paul Kabongo Tshibangu



Joseph Keta Orwinyo